



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT D'ATTRACTIVITE DU PAYS LACQ-ORTHEZ – BEARN-DES-GAVES



Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Les deux EPCI suivants :

- La Communauté de communes du Béarn des Gaves représentée par M. LABOUR Jean, son Président,
- La Communauté de communes de Lacq Orthez, représentée par M. CASSIAU-HAURIE Jacques, son Président,

ci-après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 24 juin 2019 approuvant le contrat d'attractivité du pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Béarn des en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat d'attractivité du pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Lacq Orthez en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat d'attractivité du pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire de Lacq Orthez Béarn des Gaves a manifesté son souhait d'élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

Préambule

Les communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves souhaitent, au travers du contrat d'attractivité, poursuivre leur coopération en matière de développement local pour renforcer l'attractivité de leur territoire, central entre pays basque et agglomération paloise et aujourd'hui classé comme non vulnérable dans le paysage économique de la Région Nouvelle Aquitaine.

La stratégie partagée par les deux EPCI repose sur la volonté commune de s'appuyer sur des atouts multiples mais aussi de prendre en considération les réelles fragilités liées aux mutations externes ou internes, tant économiques que sociales, influant sur le développement du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves.

Territoire d'excellence, mais aussi en proie à des changements et des fléchissements notoires sur certains secteurs d'activités au niveau économique, territoire naturellement attractif, mais connaissant une évolution démographique en perte de dynamique, territoire bien structuré, mais connaissant de fortes hétérogénéités spatiales, le Pays LOBG entend être entreprenant, innovant pour relever les défis futurs et renforcer une démarche de co-construction des projets à venir.

I - Le territoire et les structures porteuses du contrat

Créé en 2004, le **Pays LOBG** regroupe les deux communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves, signataires du contrat d'attractivité. Elles représentent 114 communes au total (70 963 habitants en 2015).

1. La situation géographique du Pays

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves est situé au centre des Pyrénées Atlantiques, dans la partie nord du département. Sa situation géographique centrale en fait un territoire relais entre les deux agglomérations du département (Pau Porte des Pyrénées et Côte-Basque Adour). Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves est également ouvert sur les Landes.

2. Les intercommunalités du Pays et leur évolution

Le territoire intercommunal dans sa configuration actuelle est le fruit de réorganisations récentes (évolutions internes au Pays, le périmètre de ce dernier n'ayant pas changé).

• La communauté de communes Lacq-Orthez

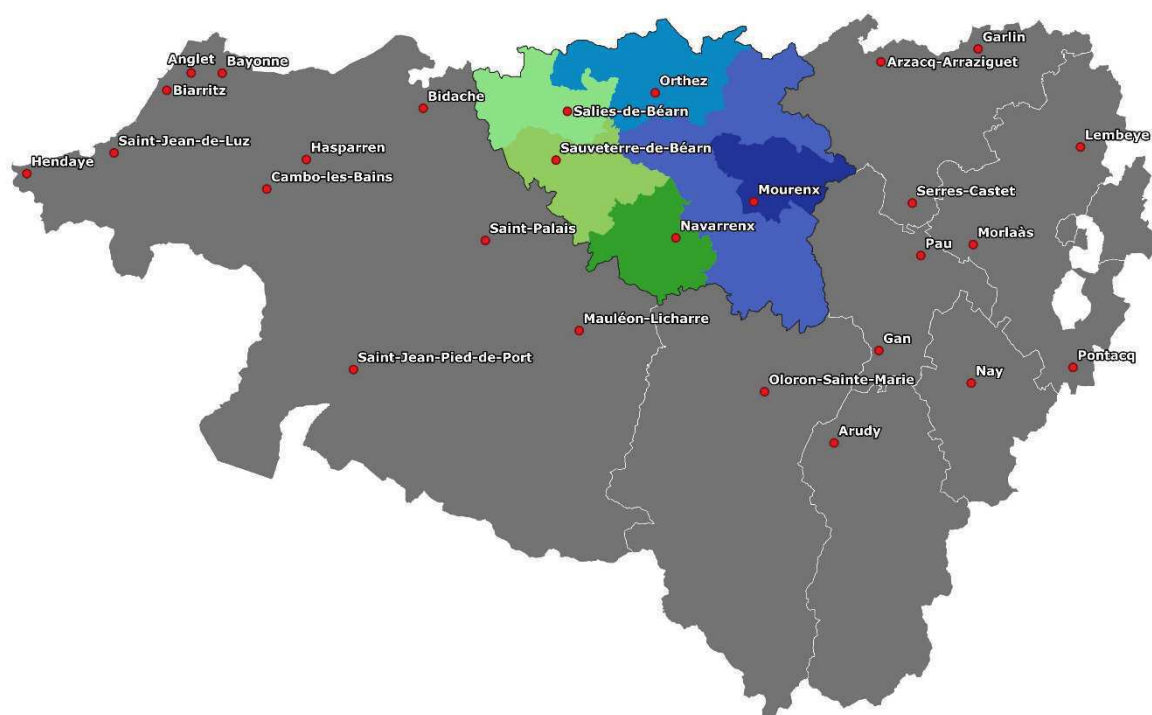
La communauté de communes Lacq-Orthez est en effet le résultat de deux fusions successives :

- fusion des communautés de communes de Lacq, Lagor, Monein et Arthez-de-Béarn en janvier 2011. Ces structures intercommunales étaient initialement associées dans le syndicat mixte du Pays de Lacq (47 communes),
- fusion en 2014 avec la communauté du canton d'Orthez rassemblant ainsi 61 communes et 53 306 habitants.

• La communauté de communes du Béarn des Gaves

La communauté du Béarn des gaves est issue du regroupement de 3 intercommunalités (communautés de communes de Salies-de-Béarn, de Sauveterre-de-Béarn et du canton de Navarrenx) en 2017 rassemblant ainsi 59 communes et 17 657 habitants.

Évolution des périmètres des 2 intercommunalités



Synthèse du diagnostic

Un territoire qui, au regard des indicateurs statistiques, est relativement résistant et en bonne santé, mais laisse apparaître une forte hétérogénéité à l'échelle communale.

• Un territoire dont la diversité du cadre de vie constitue un élément fort de son attractivité

- Une attractivité « naturelle » du fait du climat, des paysages et de la proximité de la mer et de la montagne.
- Cadre de vie et qualité de vie sont des marqueurs forts d'attractivité du territoire.
- Une position géographique centrale dans le département (territoire relais) avec une capacité à rayonner et à intégrer des dynamiques extérieures.
- Un territoire traversé par un axe urbanisé, industriel, commercial, résidentiel le long du gave de Pau. Cet axe étant bordé au Nord et au Sud par des espaces aux caractéristiques rurales, de faible densité, tournés essentiellement vers l'agriculture dont certains sont éloignés des axes de communication et des pôles.
- Des axes de circulation majeurs (3 sorties d'autoroutes et 3 gares sur le territoire) qui « ouvrent » le territoire sur le reste du département.
- La complémentarité des espaces (pôles d'Orthez, Salies-de-Béarn et Mourenx, pôles relais et zones rurales) offre une grande diversité des modes de vies aux habitants du territoire. Orthez dispose d'équipements et de services de centralité qui rayonnent sur tout le territoire : structures de soins, services publics, équipements sportifs, culturels, formation, commerces... complété par les 4 pôles intermédiaires (Salies-de-Béarn, Mourenx, Monein et Artix).
- Les pôles relais constituent des espaces stratégiques sur lesquels appuyer un maillage territorial pour l'équilibre du territoire notamment en termes de proximité des services et des commerces.
- Une complémentarité entre des bassins d'emplois (Lacq et Orthez) et un cadre de vie privilégié.
- Un territoire présentant une triple centralité de fonctionnement autour des pôles d'Orthez, Salies-de-Béarn et du pôle Mourenx-Monein-Artix ce dernier étant fortement sous influence de l'agglomération paloise. Une partie Nord du territoire tournée vers le département des Landes.
- Un parc de logements diversifié et suffisant en nombre avec un habitat récent important et une vacance développée dans les centres des communes sur des logements anciens et vieillissants.

• Une attractivité démographique stable qui masque des disparités sociales profondes

- Un territoire attractif avec un taux de croissance de la population positif, dû à la capacité du territoire à attirer de la population (solde migratoire positif).
- Un territoire attractif malgré un taux de croissance en stagnation dû à la capacité du territoire à attirer de la population (solde migratoire positif).
- Une population encore jeune puisque près de la moitié des habitants du territoire a moins de 44 ans. Cependant l'entrée dans l'âge de la retraite de l'importante génération du baby-boom conduira le territoire à relever un double défi : renouveler la population active et prendre en compte des nouvelles demandes sociales et sanitaires des personnes du 3ème âge.
- Des disparités sociales et territoriales avec des poches de pauvreté dans les centres urbains de Mourenx et Orthez, mais aussi dans certaines communes rurales qui touchent particulièrement les moins de 30 ans.

• Une économie dynamique avec un bassin industriel en mutation et un secteur des commerces et services en augmentation

- Un nombre d'emploi relativement stable depuis 1975, mais dont la structure a évolué avec une forte augmentation de l'emploi présentiel qui vient compenser et soutenir l'importante diminution des emplois industriels et agricoles.
- Un bassin industriel de Lacq qui représente une source importante d'emplois, mais dont la structuration et l'évolution restent fragiles.

- Un tissu important de TPE-PME (commerce, artisanat, services) dont le dynamisme en terme de création d'emplois présents vient soutenir le développement économique du territoire.
- Une production agricole diversifiée, avec un recul des surfaces agricoles et une forte diminution du nombre d'agriculteurs posant la question du devenir de certains espaces et de la filière.
- Une culture touristique récente pour une partie du territoire et fortement ancré sur une autre partie du territoire, avec un potentiel touristique qui peut encore se développer.

La stratégie de développement du territoire s'articule autour de deux axes structurants :

AXE 1 : Renforcer le tissu économique dual construit autour de l'agriculture et de l'industrie et le diversifier vers une économie de la transition énergétique

1.1 : Développer et conforter les filières locales liées à l'agriculture et la sylviculture

L'agriculture, la sylviculture, l'agro-alimentaire sont des secteurs d'activités productives marqués par leur caractère multidimensionnel, se situant à la croisée d'enjeux économiques, paysagers, environnementaux... Ils font face à des mutations sensibles, tant dans les logiques de production que de commercialisation. De plus, ils doivent se saisir des nouveaux défis environnementaux et intégrer des exigences en constante évolution (normes sanitaires, demande des consommateurs, contribution aménitaire, etc.).

Leur maintien et leur développement constituent un enjeu majeur compte-tenu de leur poids économique et de leur empreinte forte sur l'organisation spatiale du Pays. Elles représentent des activités génératrices d'emplois non-délocalisables, « ancrés » dans le territoire. Pourtant, dans le cas de la sylviculture notamment, on constate une sous-exploitation de la ressource locale. Enfin, notons que l'agriculture, la forêt et l'agro-alimentaire sont des secteurs qui contribuent largement à l'identité du territoire (paysage, gastronomie, nature...).

Ces secteurs sont ici considérés comme des vecteurs de développement, la stratégie visant globalement l'amélioration de la compétitivité des systèmes concernés.

• Soutenir les activités de production et de transformation dans les domaines agricoles, sylvicoles et agro-alimentaires

Dans cette perspective, il s'agit d'encourager :

- les démarches qualité et de labellisation, sur lesquels des produits locaux pourraient être positionnés (sel de Salies, pêche Roussanne...). En soutenant ces démarches, il s'agit de renforcer l'ancrage des produits sur le territoire, d'encourager la structuration de filières et de valoriser les savoir-faire particuliers liés à ces produits. L'engagement dans des démarches de qualité est ici recherché pour leur capacité à créer de la valeur économique et à générer des impacts sociaux et environnementaux positifs sur le territoire,
- l'accès à des équipements de stockage ou de transformation, avec des enjeux qui se déclinent à plusieurs niveaux : diminution des pertes liées à la production, diversification et ouverture sur de nouvelles gammes de produits, augmentation de la valeur ajoutée de la production, accès à de nouveaux débouchés, etc. Selon les cas, il s'agira de valoriser les équipements existants ou de favoriser la création de nouvelles structures, si leur opportunité technique et économique est confirmée. Ces équipements sont considérés comme les supports de nouvelles activités économiques génératrices d'emplois localement, répondant ainsi à la logique globale poursuivie dans ce programme.

Le territoire souhaite favoriser les démarches collectives et les logiques de mutualisation. Il est donc nécessaire d'engager une réflexion à l'échelle du Pays sur l'équilibre économique des structures de transformation existantes, de la complémentarité des équipements, etc., mais également au-delà : en effet, les logiques de production et de transformation dépassent souvent le périmètre du territoire.

• Favoriser les processus innovants entre agriculture, environnement, paysage et énergie dans une logique intégrée

Le territoire s'appuiera pour cela sur la culture de l'innovation, présente sur le bassin de Lacq et qui mériterait d'être plus largement diffusée.

Dans ce cadre, il s'agit d'inciter les interactions entre l'agriculture, le paysage, l'environnement, afin de développer les capacités locales à concevoir, adopter et évaluer de nouveaux systèmes

(techniques, organisationnels...). La question des modes d'appropriation, de diffusion ou de refus de certaines innovations techniques et organisationnelles pourrait également être réfléchi collectivement.

La valorisation des sous-produits de l'agriculture et de la forêt, en intégrant le concept d'économie circulaire qui pourrait ainsi être développé localement. La méthanisation est l'un des sujets qui interroge fortement les acteurs locaux,

- la notion de paysage, sur un territoire rural marqué par l'évolution des fonctions de l'espace. L'arrivée de nouvelles populations ou encore le développement de l'offre touristique en milieu rural sont des éléments qui conduisent parfois à des divergences de points de vue voire à des conflits d'usage. Les bâtiments agricoles (d'élevage notamment) constituent une problématique spécifique qui devra être prise en compte,
- les matériaux biosourcés (issus de la biomasse d'origine végétale ou animale) en lien avec la filière bois notamment,
- la recherche d'adaptation de techniques de construction aux caractéristiques spécifiques des bois locaux (échelle Béarn envisagée).

1.2 : Industrie : Anticiper les mutations et les défis à venir

Malgré le développement de secteurs clés et un ensemble d'atouts économiques reconnus, le modèle industriel territorial montre désormais des signes de fléchissement, engendrés par des fragilités structurelles.

L'industrie est concentrée dans le bassin de Lacq, sur 5 plateformes industrielles classées Seveso. Elles concentrent les grands groupes internationaux leaders de leur secteur. L'arrivée de deux ou trois industriels majeurs, ou l'extension d'unités de productions complémentaires sont nécessaires pour équilibrer le modèle économique de ces plateformes.

Le tissu de PME / TPE sous-traitants, est aussi directement dépendant de ses donneurs d'ordre.

Bien que la présence de grands comptes soit intrinsèquement un avantage comparatif pour le développement économique local, cette dépendance constitue également un élément de vulnérabilité économique et social non négligeable.

Ainsi, réussir l'implantation de nouvelles unités de production (internes ou externes), accompagner le développement et les mutations du tissu PME / TPE, encourager la diversification des activités, assurer la pérennité des entreprises en assurant de nouveaux marchés est le défi principal de la reconquête industrielle. Afin d'atteindre cet objectif structurel, trois défis doivent être relevés.

Réussir le maintien et le développement de l'industrie : prospecter, innover, former

• Prospecter

Le territoire du pays rencontre aujourd'hui des difficultés à attirer de nouveaux flux d'investissements et de structurer des filières. Ces nouveaux flux sont d'autant plus nécessaires au développement économique local que le Territoire connaît une croissance démographique modérée, un recul de l'emploi industriel de premier rang, ainsi qu'une baisse de la population de certaines villes. Concernant l'emploi, le Territoire connaît également quelques difficultés à faire venir des profils qualifiés, attirés par les conditions de vie et d'emplois des pôles métropolitains, ce qui freine par conséquent la croissance économique du tissu économique local.

• Innover

Le renforcement d'un pôle de production autour des principaux leaders des filières chimie/matériaux/énergie est un enjeu pour le rayonnement économique d'une grande partie de la Région et des infrastructures de transport (rail, aéroport, ports).

De même un des leviers de la croissance économique repose sur la capacité des acteurs publics et privés à innover et à former.

Innover : Le renforcement d'un des plus importants centre de recherche à Lacq (Arkema / Total / Toray) couplé à la plateforme de recherche et développement Chemstart'Up est partie intégrante de cet enjeu.

• Former

La formation aux emplois industriels est un défi reconnu par l'ensemble des acteurs. Les entreprises industrielles peinent aujourd'hui à attirer des salariés non seulement à cause de la baisse d'attractivité des emplois industriels, mais également à cause du manque de profils adaptés à leurs besoins. Avec l'émergence de l'industrie 4.0, un système de formation adapté aux besoins de demain et favorisant les compétences transversales attendues est ainsi devenu nécessaire. De plus, en raison de l'évolution rapide des pratiques professionnelles et le risque d'obsolescence des connaissances, un apprentissage continu et permanent doit également être proposé. Un campus des métiers serait une structure pertinente pour répondre à ces besoins. Enfin le lien entre l'université et les industriels doit être renforcé afin d'adapter les formations proposées et les thèmes de recherche aux défis industriels de demain.

1.3 : Encourager la diversification des activités économiques

• Diversifier des activités industrielles

La diversification industrielle est un enjeu fort.

Si la chimie et l'énergie restent des vecteurs de développement essentiels, « sans chimie pas de transition énergétique », la diversification dans le carnet de commande des donneurs d'ordre pour les sous-traitants est essentiel. En cela les actions de regroupement des sous-traitants sont à soutenir.

Intégrer le soutien apporté au parcours résidentiel des entreprises par le déploiement de d'animation et de lieux d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises (pépinière hôtel d'entreprises Fablab...)

• Soutenir une dynamique économique et commerciale de proximité

Les axes visent à renforcer le Pays comme un espace vécu, sur lequel les liens entre l'offre et la demande alimentent des systèmes économiques et commerciaux locaux, en consistant à :

- renforcer l'attractivité de l'offre commerciale,
- appuyer le développement des circuits courts de commercialisation, à la fois sur les produits alimentaires et sur la filière bois,
- développer la promotion des ressources économiques et identitaires communes.

Le secteur commercial dans les villes et centre-bourgs du territoire connaît des difficultés, et ce de manière assez générale : turnover important, fermetures...

L'image de certaines communes s'en trouve dégradée, avec des centres villes qui peinent à attirer. La viabilité économique de certains commerces n'est pas assurée, de nombreux locaux restent vides, avec des difficultés également relevées sur la phase de transmission-reprise des établissements.

Des surfaces commerciales se développent en périphérie des communes, regroupant une offre diversifiée entraînant une concentration de la consommation sur ces espaces. De plus, la présence de grands centres commerciaux extérieurs au périmètre du Pays participe à la dispersion de la consommation hors du territoire.

De nombreuses initiatives dans le domaine de circuits courts, mais dont la lisibilité est parfois difficile du fait même de cette multiplicité, malgré des démarches collectives qui se structurent progressivement.

La ressource en bois est encore sous exploitée, malgré la volonté locale de faire de la forêt un vecteur de développement économique. Des liens sont donc à développer localement entre l'offre et la demande.

La présence de produits emblématiques sur le territoire (AOC Jurançon, Sel de Salies, etc.), marqueurs d'une identité collective, mériterait d'être confortée.

Enfin, la question de l'accès à tous aux produits locaux reste aujourd'hui assez peu posée. Il semblerait pourtant opportun de positionner le territoire sur des démarches d'économie sociale et solidaire qui permettraient à des publics qui n'en ont pas les moyens habituellement d'avoir accès à des produits frais de qualité. Cette ambition pourrait donner lieu à la mise en place de modèles

innovants de solidarité alimentaire qui inciteraient la participation des bénéficiaires, faisant de l'agriculture un enjeu de société.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire (et bien vivre sur le territoire)

C'est 2^{ème} enjeu auquel doivent s'attacher les politiques de développement local et plus spécifiquement le futur contrat avec la Région.

Il s'agit, en résonance à la stratégie de développement économique, de favoriser le bien vivre sur le territoire de Lacq-Orthez-Béarn des Gaves en intervenant à la fois sur **le logement, sur les services, sur le patrimoine, sur les mobilités** pour ainsi accroître la capacité du territoire à maintenir et attirer de nouveaux habitants.

2.1 : Favoriser un logement et des services de qualité

• **Concernant le logement**, les enjeux sociodémographiques et les caractéristiques d'habitat sont :

- Un vieillissement de la population
- Une déprise démographique dans certains secteurs du périmètre territorial
- Un desserrement de la taille des ménages
- Une fragilisation des ménages
- Une proportion importante de logements vacants
- Un parc immobilier vieillissant
- Un étalement urbain et une consommation foncière

Les politiques existantes, portées par les intercommunalités en partenariat avec le Département, visent à favoriser un logement de qualité et adapté à tous, efficace énergétiquement et parcimonieux foncièrement.

Dans le cadre du futur contrat d'attractivité, un accent particulier doit être porté sur la dynamique de la ville centre d'Orthez et la nécessaire requalification du parc privé, aujourd'hui en grande partie vacant et dégradé. Là, l'objectif est de redonner une attractivité nécessaire à la « locomotive » que constitue Orthez pour le territoire et plus particulièrement à son cœur de ville, en prolongement des interventions de la collectivité sur les espaces publics, en lien avec la politique de soutien aux commerces locaux. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité résidentielle, le recyclage du bâti ancien vacant, et ce par la mobilisation des acteurs locaux et des propriétaires privés, en concurrence de la construction neuve et sa consommation foncière. Le développement d'une offre d'habitat innovante et alternative favorisée par la loi ALUR sera privilégié.

Par ailleurs, ces actions participeront à la valorisation patrimoniale et architecturale du centre historique Orthézien.

• **Concernant les services** la volonté est dans le domaine de la santé de préciser au travers de l'évaluation du contrat local de santé en cours sur le territoire de LOBG les leviers sur lesquels pourront agir les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés pour que l'offre d'équipements et de service de santé réponde de façon territorialement plus équilibrée aux besoins des habitants. Le contrat d'attractivité devra permettre d'apporter le cas échéant sur des actions structurantes une réponse partagée du territoire LOBG et de la Région (adaptation ou création de MPS,..).

2.2 : Favoriser et faciliter les mobilités

Étroitement imbriquées à une offre de logements adaptés, les **conditions de mobilités** offertes aux habitants participent de plus en plus fortement à l'enjeu de renforcement de l'attractivité du territoire. Sur un territoire très rural, pourvu d'axes de circulation majeurs (3 sorties

d'autoroutes/3 gares/), mais inégalement répartis, avec un contrat d'axe ferroviaire en suspens, une offre de transports collectifs publics routiers restreinte malgré le service de TAD sur la partie Est (CCLO), une population vieillissante, des disparités sociales et territoriales fortes, une réflexion est en cours pour identifier les interventions possibles des acteurs publics. Cette réflexion se fait en lien également avec le pôle métropolitain du Béarn et, dans le cadre d'un positionnement des intercommunalités prévu par le projet de loi « mobilités », sur une prise de compétence.

À ce jour, trois axes de réflexions ont été identifiés face à cet enjeu de mobilités, dont les deux premiers mettent fortement en évidence l'enjeu des usages :

- Comment favoriser le développement des mobilités durables, douces, connectées ?
- Comment faciliter le développement des mobilités solidaires ?
- Comment favoriser le développement des mobilités intermodales ?

Au titre des infrastructures favorisant la mobilité, la question de l'adaptation des équipements pour les besoins de déplacement économiques est également posée.

La diversification des activités industrielles du territoire essentielle au développement et à l'attractivité du territoire peut également s'appuyer sur la création de plateformes logistiques intermodales (Rail Route).

2.3 : Valoriser le patrimoine

Enfin, **la préservation et la valorisation du patrimoine** constitue le 3^{ème} axe d'intervention pour répondre à l'enjeu de renforcement de l'attractivité du territoire de LOBG. Ont été retenus les champs de réflexion et d'intervention en lien avec le développement économique, marqué par l'agriculture et l'industrie.

• le patrimoine industriel

Avec, lors de la découverte puis de l'exploitation du gisement de gaz, le début d'une aventure singulière industrielle et humaine qui a profondément transformé le territoire jusqu'à la création d'une Ville Nouvelle, Mourenx. À l'heure de la reconversion industrielle du bassin, de son évolution vers les énergies vertes et renouvelables, il s'agit de rassembler, préserver et mettre en accès de tous, notamment des habitants, des industriels, des chercheurs, le patrimoine immatériel constituant la mémoire et l'histoire du bassin de Lacq et de la ville de Mourenx.

Le MIX Centre culturel et scientifique (Médiathèque, CCSTI plus particulièrement), ancré au cœur de la ville de Mourenx, avec le soutien de la Région, pourrait être l'opérateur de ce projet.

La reconversion de friches industrielles s'inscrit également dans cet axe.

• Le patrimoine agricole et touristique

Il s'agit ici d'encourager les démarches collectives de promotion des ressources identitaires communes. Si certaines d'entre elles sont déjà identifiées (Vin de Jurançon, Sel de Salies, Blonde d'Aquitaine, pêche Roussanne, artisanat d'art, bois local, etc.), d'autres pourraient se révéler en cours de programme.

C'est une vision stratégique de la communication et de la promotion des ressources économiques qui est promue dans ce cadre. L'objectif consiste à amener les acteurs (privés notamment) :

- à mieux identifier les enjeux d'un programme de communication et les cibles auxquelles ils souhaitent s'adresser,
- à développer la capacité de construire un plan de communication répondant à leurs objectifs de manière adaptée et dans la mesure de leurs moyens (prioriser certaines cibles ou certains supports).

Les ressources économiques sont ici envisagées comme les supports d'une réflexion plus large sur l'identité du territoire, l'image que l'on souhaite en valoriser (logique de marketing territorial). Dans cette perspective, l'animation de groupes de travail associant une grande pluralité d'acteurs

sera privilégiée, afin d'interroger et de confronter des représentations variables du territoire, de ses ressources.

Les activités touristiques sont aussi à privilégier tant sur le plan des emplois sur le territoire que pour l'attractivité du territoire.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de Lacq Orthez Béarn des Gaves et qui ont un impact direct sur son développement.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat d'attractivité, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (**ITI**). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (**FESI**), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel **FEDER** 2014-2020 Aquitaine) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural d'Aquitaine 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, le territoire de Lacq Orthez Béarn des Gaves bénéficie du programme **LEADER** 2015-2020 dont l'enveloppe financière est de **1 290 339,00 €€**.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat d'attractivité de Lacq Orthez Béarn des Gaves** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays de Lacq Orthez Béarn Des Gaves, ainsi que les deux EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire de Lacq Orthez Béarn des Gaves pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire de Lacq Orthez Béarn des Gaves prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le
Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

A, le
Le Président
de la communauté de communes du
Béarn des Gaves

Alain ROUSSET

Jean LABOUR

A, le
Le Président
de la communauté de communes de Lacq Orthez

Jacques CASSIAU-HAURIE

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire